



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 9 mai 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 29/03/2023

D/2023-012

Aujourd'hui, mardi 9 mai 2023, à 10 heures 17, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE, FEYTOUT et GIRARD



Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2023/012

Budget de l'exercice 2023-Budget Supplémentaire – Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2023, les résultats et reports de l'exercice 2022 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les résultats et reports de l'exercice 2022 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2023.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 789 630,03 € en recettes de fonctionnement : en dépenses pour les amortissements des immobilisations ; pour une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (sur demande du trésor public et en prévision de la perte certaine : l'Association laïque Cazemajor-Yser doit cette somme au titre des exercices 2012 à 2014, en situation de non-recouvrement et ne travaillant plus avec le SIVU) et pour l'alimentation en garantie des risques liés aux prix.

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 3 828 397,93 € en totalité en recettes d'investissement : en dépenses pour la couverture des reports et pour les nouveaux investissements.

Ces propositions sont traduites en :

I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2022 :

Conformément à la délibération D-2023/013, ayant approuvé le compte administratif 2022 et la délibération D-2023/014 affectant les résultats de l'exercice 2022 :

Recettes d'investissement :

Excédent reporté (compte 001) : 3 828 397,93 €

Dépenses d'investissement :

Reports immobilisations 2022 (comptes 20) : 154 207,30 €

Reports immobilisations 2022 (comptes 21) : 95 030,10 €

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté (compte 002) : 789 630,03 €

II. OPERATIONS NOUVELLES :

Dépenses d'investissement :

Emprunts (chapitre 16) : 1,00 €

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Immobilisations (chapitre 20) : 220 000,00 €
Immobilisations (chapitre 21) : 3 414 046,94 €

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (chapitre 011) : 748 0181,55 €
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (chapitre 68) : 26 661,07 €
Dotation aux amortissements (chapitre 042) : 14 887,41 €

Recettes d'investissement :

Amortissements des immobilisations (chapitre 040) 14 887,41 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 041) 40 000,00 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2023/010, approuvant le Compte Administratif 2022,
Vu la délibération D-2023/011 affectant les résultats de l'exercice 2022,
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :**Article 1 :**

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 tel que présenté par sa Présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

Pour la section de fonctionnement à + 789 630,03 € ;
Pour la section d'investissement à + 3 883 285,34 €.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

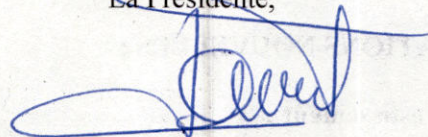
La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 09/05/2023,

La Présidente,



Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035